

TARIFS 2018 - 2019 ET INFORMATIONS GENERALES

- **Aucune inscription ne sera définitive sans la remise du dossier complet et de l'intégralité des chèques permettant de couvrir la cotisation annuelle.** Les chèques seront encaissés le 10 de chaque mois.
- Pour les anciens adhérents, pour renouveler la licence pour la saison 2018-2019, il faudra remplir un CERFA ainsi qu'une attestation sur l'honneur. Ces documents sont obligatoires pour la saisie de la licence auprès de la FFSG. Pour les nouveaux adhérents, un certificat médical à la pratique sportive est obligatoire.
- **Un tarif préférentiel pour 2 heures et 4 heures d'entraînement par semaine a été mis en place pour cette nouvelle saison.**
- **Un tarif préférentiel est applicable aux personnes travaillant : AP-HM / AMU / CMCAS / CMA-CGM , 20 % de réduction sur la cotisation annuelle**
- **Pour les groupes du samedi : 7 –10 ans / 10 – 13 ans / Ado, possibilité de faire les 2 heures de cours.**
- **Paiement par virement** : Vous avez la possibilité de payer la cotisation par virement bancaire mensuellement. Mais 3 chèques de caution doivent être remis à l'inscription (montant correspondant à la cotisation annuelle divisée par 3). Si absence de virement, 1 chèque sera encaissé (Cf. voir règlement intérieur). Tout virement doit indiquer le nom et prénom de l'enfant et notifier : mois, stage ou licence dans l'objet du virement.
- **Les inscriptions devront être rendues pour le 30 septembre 2018.** Passé cette date, les patineurs ne seront pas admis sur glace.
- Conformément au projet sportif adopté lors de l'assemblée générale du mois 23 mai 2018, les compétiteurs régionaux et nationaux s'inscriront à trois compétitions pour l'année. **Les frais de participation aux compétitions (droits d'inscription et participation aux frais de déplacement des entraîneurs) devront être réglés lors de l'inscription en septembre** (Régionaux et Nationaux 165 euros) : remise de trois chèques de 55.00 € qui seront encaissés un mois avant chaque compétition. La remise des frais d'inscription conditionne la participation aux compétitions. Un décompte en fin de saison vous sera remis pour les régionaux, les nationaux, afin d'appliquer un réajustement financier si besoin.
- **Pour la section Ballet, le tarif sera de 160,00 € / mois sur 10 mois.**
Ce tarif comprend la cotisation mensuelle, les 3 inscriptions et déplacements en compétition et les frais du costume. *(Le tarif étudiant, les remises conventionnelles et les heures d'encadrements déduites ne sont pas applicables).*
- **Pour les cours de Danse, le tarif sera de 60,00 € / mois sur 10 mois.**
Car les cours seront dans le mois : deux fois 1 heure et deux fois 1h30.
- Le cours compétition du samedi matin de 8h00 à 9 h 45 est décompté pour une heure trente (compte tenu des inscriptions en compétition) alors que la durée du cours est de 1h45.
- Les tarifs ci-joints comprennent les entraînements allant du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019. Ils ne comprennent pas de cours pendant les vacances scolaires et tiennent compte des fermetures de la patinoire liées aux événements sportifs connus à ce jour (KID PARC, AIR FIZ, compétition curling). **Il n'y aura donc pas de rattrapage de cours sur les stages ou les cours pour la saison sportive 2018 - 2019.**
- Les absences pour raisons personnelles ne font pas l'objet de rattrapage.
- **En cas de maladie supérieure à 15 jours et sous réserve de la production d'un certificat médical sous 48H, les cours seront rattrapables sur les créneaux du lundi au samedi ou sur les stages. (Cf. règlement intérieur).**
- **Les patineurs s'engagent sur des créneaux horaires fixes dans l'année et sur un nombre d'heures fixes.** Pour les modifications du contrat initial (du jour ou du nombre d'heures à la hausse ou à la baisse), une demande écrite devra être faite au comité directeur qui donnera un éventuel accord de modification qui prendra effet à compter du premier jour du mois qui suit la demande.
Toute demande personnelle devra se faire par écrit auprès du comité directeur.